



Déclaration liminaire CGT

CAPSO DGA RENNES du 22 juin 2022

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Après plus deux ans de crise sanitaire, voilà convoquée la CAPSO DGA de Rennes dans un format qui retrouve un semblant de normalité après l'obligation de mener nos échanges à distance.

La population des personnels à statut Ouvrier, en revanche, ne voit pas de différence et les années qui passent continuent à les laisser dans les mêmes conditions de traitement.

Les effectifs globaux continuent de fondre par le fait de la limitation des droits à recrutement et par l'obligation ministérielle de limiter ce pourvoi en personnel à seulement 21 des professions matriculaires. L'accès au corps des TSO seulement autorisé aux Ouvriers de l'Etat n'est pas à la hauteur des besoins réels des centres techniques de la DGA et accélère le recours aux personnels contractuels sur les mêmes fonctions.

La politique salariale d'ultra austérité qui impose le blocage complet de l'évolution des bordereaux dure depuis 12 ans. Nulle part ailleurs on a demandé à des travailleurs de voir leurs salaires gelés durant une période aussi longue.....plus du quart d'une carrière professionnelle. C'est pourtant ce que le gouvernement actuel continue de faire vivre à tous les personnels contractuels, fonctionnaires et Ouvriers. A plus forte raison encore du fait de l'augmentation galopante de l'inflation depuis le début de l'année, la CGT exige que soit décidé un rattrapage salarial massif pour tous ces agents.

De plus, les déroulements de carrière offerts aux personnels à statut Ouvriers par la création des groupes sommitaux HGN, HCD et TSO 7 et de l'échelon 9 ne pourra pas être atteinte par tous et on le constate un peu plus chaque année. La CGT le répète, ceci est inacceptable!

Il en est de même avec la poursuite des chantiers DRH-MD qui, sans réel dialogue social, sont sensés préciser la mise en place des passerelles entre TSO et CED, ou la poursuite des chantiers de « refonte » de certaines professions ouvrières qui, là aussi, sont loin de profiter à tous. A propos du chantier qui a concerné les Chefs d'équipe, la CGT demande que soient remises en place les professions matriculaires car le choix de les réduire à une profession unique amène son lot de questionnements sur la poursuite de leur déroulement de carrière (attributions de postes, gestion des reliquataires, organisation des essais, etc..).

Et que dire des droits alloués pour l'avancement ? L'exercice 2021 et la dernière CAPSO DGA ont vu la formulation par la CGT de contestations formelles quant aux nombres de droits générés et la répartition de l'Autorité Territoriale d'Emploi sur nos trois établissements. Cette année encore, le taux d'avancement pour les TSO est largement en deçà des besoins réels dans nos établissements. Au sujet des droits TSO qui ont été ponctionnés pour promouvoir des TSO anciens afin de ne pas affecter leur pension de retraite, la CGT en exige le rattrapage

Cette année encore, les discussions qui vont avoir lieu aujourd'hui, vont mettre en évidence la même problématique critiquable.

Que dire du nombre de droits insuffisants voire inexistantes dans des catégories dont la priorité ne cesse d'être mise en avant par les représentants CGT.

Que dire, enfin, de l'argumentaire changeant des chefs d'organisme qui, d'une année sur l'autre redéfinissent à loisir la logique méritoire à mettre en œuvre pour faire aboutir leur priorisation d'avancement des personnels.

Face à tout cela, la CGT continue de revendiquer :

- L'embauche massive d'ouvriers de l'état dans toutes les catégories et toutes les professions matriculaires et pas seulement 21,
- Le rétablissement des échelons d'affûtage à l'embauche,
- Un déroulement de carrière automatique à l'ancienneté associé à la possibilité de passer plus rapidement par essais
- Que toutes les nominations d'avancement de groupe et d'échelon soient faites au 1^{er} janvier de l'année,
- La prise en compte de la totalité de l'ancienneté à l'embauche,
- Un véritable avancement à l'ancienneté pour les TSO à la place du dispositif TSO ancien,
- L'application formelle de la moyenne à 17 de la prime de rendement,
- La rémunération des heures supplémentaires supprimée par vos services,
- L'abandon des abattements de zone.

Vous allez nous dire que vous n'avez pas le pouvoir de répondre à nos revendications, aussi nous vous demandons de répondre à vos engagements de 2021:

- Tenue de la CAPSO exceptionnelle de fin 2021 pour les primo-nominations CE. Avec qui s'est-elle tenue? Y a-t-il un PV? etc...

Les élus CGT, ont à cœur de se prononcer sur l'avancement pour permettre la plus grande équité de traitement entre les personnels. Face à l'ultra méritocratie dont les limites de l'efficacité sont régulièrement atteintes, l'ancienneté et l'âge se doivent d'être pris en compte. D'ailleurs, qu'en est-il de la rédaction de la fiche d'aide à la décision qui devait nous permettre de trancher en cas de désaccord sur l'avancement des personnels ?

Enfin, la CGT tient à aborder la question de la réduction du nombre des CAPSO Rennes à partir de l'exercice 2023. Les futures CAPSO intégreront de fait plus de chaînes d'emploi. La CGT craint fortement d'y voir altérées un peu plus encore les potentialités de déroulement de carrière des personnels à statut Ouvrier. C'est pourquoi la CGT s'y oppose formellement

Nous sommes pressés de vous entendre également sur ce point.

Merci de votre attention.

RENNES, le 22/06/2022.

Ont siégé pour la CGT: Bertrand BOUINIER, Bertrand JOLY et Olivier THEBAULT (DGA-MI) – Thierry DELISLE, Jérôme DOUBLET (DGA-TH) – Philippe BERJAMIN, Pascal TAULIER (DGA-TT).